

Compte rendu des parents du conseil d'administration du 8 octobre 2024

Présents pour les parents : Houria, Wilfrid

### **Ordre du jour :**

- 1) Voyage scolaire à Champs-sur-Marne**
- 2) Entretien du collège**
- 3) Dégradation des locaux**
- 4) Communications des parents**
- 5) Webcollège et Pronote**

#### **1) Voyage scolaire à Champs-sur-Marne pour les classes de 6<sup>e</sup>.**

A l'initiative des profs de sport, un voyage scolaire d'une nuitée est organisé à Champs-sur-Marne pour les 6<sup>e</sup>. Une première édition l'[année dernière-><https://www.parents-saint-denis.org/spip.php?article117#3>] n'avait pu concerner qu'un nombre limité d'enfants.

Le coût est très bas, seuls les repas sont payants.

Le collège vote un budget de 300 €.

Il y aura 2 séjours début novembre, le premier pour les enfants à l'aise avec la nage, le second pour les autres :

- les 4 et 5 novembre ;

- les 7 et 8 novembre.

#### **2) Entretien du collège**

Situation très dégradée depuis plusieurs semaines sur le collège en raison d'absences non remplacées, ou remplacées très partiellement. Etat de saleté préoccupant, poussière, commençant à provoquer des réactions allergiques. Même le minimum ne peut plus être fait, les personnels sont épuisés et cela entraîne de nouveaux arrêts. Les enseignants se retrouvent à devoir passer le balai dans leur classe.

Les personnels du collège ont envoyé un courrier au département, dont la réponse n'apporte aucune solution. Ils vont faire remonter au rectorat pour alerter sur la situation.

Le jour du conseil d'administration, 5 absences non remplacées (la moitié du personnel d'entretien!).

Le système d'« équipes mobiles » de remplaçants n'est plus utilisé maintenant que pour le personnel ayant des qualifications particulières (comme en cuisine). Pour les autres :

- agence d'insertion pour les absences de moins de 3 mois, avec du personnel très précaire et encore plus mal payé, 24 heures de présence pour remplacer un poste à 40 heures ; souvent ces personnels ne se présentent pas à leur poste (une fois sur deux selon les élus du personnel) ;

- CDD de 30 heures (sur des postes de 40 heures) pour les absences de plus de trois mois.

Bien entendu, la plupart des absences sont inférieures à trois mois, ou sont renouvelées par périodes plus courtes que 3 mois.

**Il faudrait pour un fonctionnement normal que les « équipes mobiles » du département remplacent comme avant toutes les absences.**

Les personnels du collège Fabien envisagent également une grève intercatégorielle (agents du département et enseignants). Même problème au collège Garcia-Lorca, qui s'est mis en grève.

**L'incapacité du département à assurer la propreté des locaux (voir aussi le [problème de l'hygiène et de l'intimité dans les toilettes-><https://www.parents-saint-denis.org/spip.php?article93#2>]...) retombe sur les conditions de vie de nos enfants au collège. Si le personnel est contraint à faire grève, ce sera à nouveau des heures de cours en moins...**

[<doc514|right>-><https://www.parents-saint-denis.org/spip.php?article124>]Les représentants du personnel et la FCPE ont envoyé un [courrier au département-><https://www.parents-saint-denis.org/spip.php?article124>].

### 3) Dégradations dans les locaux

Si certains points ont été améliorés depuis l'année dernière ([courrier commun personnels et parents au département-><https://www.parents-saint-denis.org/spip.php?article95>]), beaucoup reste à faire.

- éclairage : les néons des éclairages n'existent plus donc ne peuvent plus être remplacés : la lumière disparaît peu à peu du collège... Sur un total de 8 niveaux, seul un, le rez-de-chaussée du bâtiment A a été rénové avec des dalles led. Coût : 5000 € par niveau... Deux autres niveaux devraient être rénovés, un à la Toussaint (demande dotation au conseil départemental...) et un à Noël (déjà acté). Il n'y a pas pour le moment de financement pour les 5 autres niveaux, même si les néons récupérés dans les trois niveaux rénovés pourront provisoirement remplacer ceux qui sont grillés ailleurs.
- stores (pour éviter les classes surchauffées par le soleil) : ils ont été installés l'année dernière dans le bâtiment A, toujours rien de décidé dans le bâtiment B. Cela avait pourtant été marqué comme prioritaire pour 2025... Et il y a un gros problème avec l'installation actuelle : les télécommandes des stores ne sont pas fixées au mur (piles à remplacer) et au fur et à mesure qu'ils s'égarerent, les stores qu'ils commandent deviennent inutilisables...
- informatique : le collège dispose maintenant de 4 valises de 16 tablettes et deux salles informatiques avec du matériel modernisé. Problème : une mise à jour du système a bloqué tous les postes, et comme les enseignants n'ont pas le mot de passe, toute l'informatique est inutilisable. Ils ont saisi le service informatique départemental depuis plusieurs semaines, sans résultat.
- salles de physique et salle des profs toujours en attente de rénovation.

### 4) Communication des parents

- diffusion des messages de la FCPE par les carnets de correspondance. C'est un droit acté par le Code de l'éducation (article D111-9) et dont les modalités d'application sont précisées dans la circulaire 2006-137 (I-2-2 Diffusion de documents). Or le document confié par la FCPE à l'administration (appelant à la réunion de rentrée au collège) n'a pas été diffusé, les tirages ont disparu du bureau de la vie scolaire auquel ils avaient été confiés pour distribution dans les classes.

Comme le prévoit la circulaire 2006-137, les modalités de distribution seront précisées avec la principale afin que la prochaine diffusion se réalise dans de bonnes conditions.

#### - boîte aux lettres des parents

Le département doit mettre à disposition des parents une boîte aux lettres.

Proposition par la principale que le courrier soit adressé à l'adresse du collège, il sera ensuite orienté par le secrétariat vers le local de la FCPE dans une banette.

Cette solution convient.

#### - Affichage

Le département doit mettre à disposition des parents un tableau d'affichage pour l'association des parents d'élèves.

La principale propose qu'un tableau existant sur la grille du collège qui n'est utilisé qu'une fois par an fin juin soit le reste du temps mis à disposition des parents.

### 5) Webcollège et Pronote

### Comment ça marche ?

Demande d'une réunion à destination des parents, surtout de 6<sup>e</sup>, afin d'éclairer le fonctionnement de Webcollège et Pronote.

Proposition par la principale d'une **réunion le jeudi 17/10 au collège à 17h30 salle B24.**

Attention ! Pronote n'est utilisé par le collège que pour l'emploi du temps et les absences. Tout le reste, c'est sur Webcollège !

### Carnet de correspondance ou Webcollège ?

**Les parents insistent pour que le carnet de correspondance reste le support de base de communication avec les parents.** Webcollège ne peut être qu'un complément.

Pour différentes raisons, beaucoup de parents et d'enfants ne consultent pas Webcollège ou n'y ont pas accès plus ou moins ponctuellement en raison de dysfonctionnements.

### Les devoirs sur Webcollège ?

**C'est un problème pour les parents : des devoirs sont mis pour le lendemain sur Webcollège sans être inscrits dans les carnets.** Or, tous les enfants ne disposent pas d'une connexion disponible avant d'aller se coucher. Par ailleurs, si les enfants ont une heure de permanence dans la journée, ils n'ont pas accès à leurs devoirs.

Les représentants des enseignants vont dans notre sens. L'agenda (ou cahier de texte) doit rester l'outil de base pour noter les devoirs. Pour les enseignants (certains ne font pas noter les devoirs dans les carnets) comme pour les enfants (selon les enseignants, certains ne notent pas).

**Demande est faite à la principale d'envoyer une note à tous les enseignants leur rappelant ce principe, de ne pas mettre des devoirs uniquement sur Webcollège, et d'habituer les enfants à les noter dans les agendas.**